

5 - Administration générale

**Convention avec la Bibliothèque nationale  
et universitaire (BNU) de Strasbourg**

**Rapport n° CP/2012/451**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service stratégie immobilière

Résumé :

La présente convention prévoit les conditions d'utilisation, par les Archives Départementales, du monte-charge du bâtiment "Cardosi" propriété de l'Etat et utilisé par la BNU, rue Fischart à STRASBOURG.

Suite au rachat par l'Etat, du bâtiment dit « Cardosi » sur le site des Archives Départementales rue Fischart à STRASBOURG, il est nécessaire de prévoir les conditions d'utilisation par le Département, des équipements de cet immeuble indispensables au déménagement des Archives.

Il s'agit principalement d'un monte-charge, directement accessible par les magasins des Archives, et qui sera utilisé pendant le déménagement qui doit débuter en août prochain pour se terminer au plus tard en janvier 2013.

Le projet de convention avec la BNU relatif à cette mise à disposition est joint en annexe. La mise à disposition est gratuite, étant précisé que l'éventuel surcoût lié à l'adaptation du contrat de maintenance du monte-charge serait, le cas échéant, à la charge du Département.

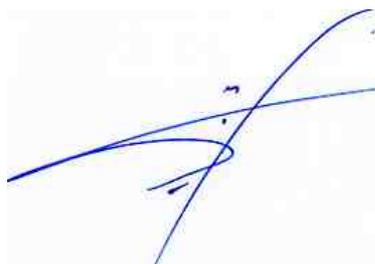
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention à passer avec la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg, concernant l'utilisation temporaire pour les besoins du Département, des équipements nécessaires au déménagement des Archives Départementales et situés dans le bâtiment "Cardosi", occupé par la BNU rue Fischart à Strasbourg.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL